



DELIBERATION N° CS2026-07-01-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »**

Séance du Comité syndical du 01 juillet 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 989 totalisant 4 751 voix délibératives.

Présents ou représentés : 93 totalisant 2 089 voix délibératives.

Suffrages exprimés : 2 089 voix délibératives.

Pour : 2 089 voix délibératives.

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

19 juin 2026

Objet de la délibération

**N° CS2026-07-01-05
MODIFICATION DES STATUTS**

L'an deux mille vingt-six et le 01 juillet à 18h00, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Christophe DIETRICH.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Michèle BRICHEZ a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° CS2026-07-01-05

Présents avec voix délibérative (s) :

DEPARTEMENT DE L'OISE :

Christophe DIETRICH.

Pour la compétence réseau fibre optique :

COMMUNES :

RYCHTARIK JEAN PAUL (CHEVREVILLE), MICHEL Arnaud (FRESNOY LA RIVIERE), ISAAC Catherine (GLAIGNES), RICHARD Delphine (LHERAULE), POITEVAIN Alain (MAREUIL SUR OURCQ), CHIARIGLIONE Vincent (PEROY LES GOMBRIES), DELIGNY Maryse (PIMPRESZ) et VERCLEYEN Sylvie (VEZ)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

ANCELIN Olivier (C.C. DE LA PICARDIE VERTE), BERTAUX Serge (C.C. DE LA PICARDIE VERTE), CUVELIER Fabienne (C.C. DE LA PICARDIE VERTE), FOLASTRE Francis (C.C. DE LA PICARDIE VERTE), QUINTIN Nicolas (C.C. DE LA PICARDIE VERTE), SOLEWYN André (C.C. DE LA PICARDIE VERTE) et VERBEKE Pascal (C.C. DE LA PICARDIE VERTE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE :

DUFLOS Jérémy (C.C. DE L'AIRE CANTILIEENNE), LE MAUX Marion (C.C. DE L'AIRE CANTILIEENNE) et PENING Barbara (C.C. DE L'AIRE CANTILIEENNE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :

BARRUCAND Caroline (C.C. DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :

AQUINOZ BAEZ Fernando (C.C. DES SABLONS), DECROUY Alain (C.C. DES SABLONS), MARIE Aline (C.C. DES SABLONS), MICHEL David (C.C. DES SABLONS), MUTEL Jean-Robert (C.C. DES SABLONS) et VAN HUFFEL Renaud (C.C. DES SABLONS).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :

FENOLL Christian (C.C. DU LIANCOURTOIS), RAZACK Mansour (C.C. DU LIANCOURTOIS) et TAVAUX François (C.C. DU LIANCOURTOIS).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :

MENARD Gérard (C.C. DU PAYS DES SOURCES) et HAVARD Franck (C.C. DU PAYS DES SOURCES).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :

CARLIER Rémi (C.C. DU PLATEAU PICARD).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN THELLE :

BALY Baptiste (C.C. DU VEXIN-THELLE), DALKA Jean-Marc (C.C. DU VEXIN-THELLE), ROUSSEAU Philippe (C.C. DU VEXIN-THELLE), JORE Martine (C.C. DU VEXIN-THELLE) et PETIT Fabien (C.C. DU VEXIN-THELLE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :

HEURTEUR Karine (C.C. SENLIS SUD OISE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :

BRICHEZ Michèle (C.C. THELLOISE), CHABLE Francis (C.C. THELLOISE), CHIROT Eliane (C.C. THELLOISE), DELANNOY Marjorie (C.C. THELLOISE), LECOEUVE Arnaud (C.C. THELLOISE), SARDOU Belaid (C.C. THELLOISE), WEIFFENBACH Vincent (C.C. THELLOISE).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :

DURAND Dominique (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS).

DELIBERATION N° CS2026-07-01-05**Représentés : (pouvoirs)****DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Patrice Fontaine, Vice-Président du SMOTHD, donne pouvoir à Michèle BRICHEZ, de la commune de HONDAINVILLE.
Nicole CORDIER, Conseillère départementale, donne pouvoir à Pascal VERBEKE, de la commune d'HETOMESNIL.

COMMUNES :

PETERS Stéphane délégué titulaire de la collectivité de FRESNOY LE LUAT donne pouvoir à RYCHTARIK Jean-Paul délégué titulaire de la commune de CHEVREVILLE ;
OLSZEWSKI Nicolas délégué titulaire de la collectivité de OGNES donne pouvoir à ARNAUD Michel délégué titulaire de la commune de FRESNOY LA RIVIERE ;
LETOFFE Jean-Guy délégué titulaire de la collectivité de RIBECOURT DRESLINCOURT donne pouvoir à KUBISZ Richard délégué titulaire de la commune de PEROY LES GOMBRIES ;
MONTIGNY Lucette déléguée titulaire de la collectivité de THURY EN VALOIS donne pouvoir à POITEVIN Alain délégué titulaire de la commune de MAREUIL SUR OURCQ.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :

MATURA Yannick délégué titulaire de la collectivité de COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS donne pouvoir à DURAND Dominique délégué suppléant de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE :

BOULLET Elisabeth déléguée titulaire de la collectivité de C.C. DE L'AIRE CANTILIENNE donne pouvoir à DUFLOS Jérémy délégué titulaire de la CC DE L'AIRE CANTILIENNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :

BROCVIELLE Anne déléguée titulaire de la collectivité de C.C. DES LISIERES DE L'OISE donne pouvoir à BERTAUX Serge délégué titulaire de la CC DE LA PICARDIE VERTE ;
CORMONT Jean-Claude délégué titulaire de la collectivité de C.C. DES LISIERES DE L'OISE donne pouvoir à LE MAUX Marion déléguée titulaire de la CC DE L'AIRE CANTILIENNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :

SAGON Sylvie déléguée titulaire de la collectivité de C.C. DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE donne pouvoir à BARRUCAND Caroline délégué suppléante de la CC DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :

DARDIKH Samira déléguée suppléante de la collectivité de C.C. DU LIANCOURTOIS donne pouvoir à FENOLL Christian délégué titulaire de la C.C. DU LIANCOURTOIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :

JEANNOT Bernard délégué titulaire de la collectivité de C.C. DES PAYS DES SOURCES donne pouvoir à HAVARD Franck délégué titulaire de la CC DES PAYS DES SOURCES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :

LEROY Gérard délégué titulaire de la collectivité de C.C. DU PLATEAU PICARD donne pouvoir à CARLIER Rémi délégué titulaire de la CC du Plateau Picard ;
POLLET Jean-Philippe délégué titulaire de la collectivité de C.C. DU PLATEAU PICARD donne pouvoir à CARLIER Rémi délégué titulaire de la CC du Plateau Picard.

Pour les compétences optionnelles :**COMMUNES :**

GENERMONT Jamie (ANSAUVILLERS), ALBERT Mario (AUX MARAIS), BUCAMP Jérôme (BEAUVOIR), MONTALANT Vincent (BLICOURT), VARIN Yoann (BRETEUIL), CHABLE Francis (CAUVIGNY), DELYS François (ERQUINVILLERS), Jean-Paul SOULEZ (FORMERIE), CUVELIER FABIENNE (GAUDECHART), HEU Nicolas (HARDIVILLERS), BRICHEZ Michèle (HONDAINVILLE), DURAND DOMINIQUE (LAVERSINES), MARTIN Magalie (LE MESNIL SAINT FIRMIN), DELANNOY MARJORIE (MONTREUIL SUR THERAIN), GOUPIL JEAN LOUIS (MORTEFONTAINE EN THELLE),

DELIBERATION N° CS2026-07-01-05

DESLOGES MARTINE (NOIREMONT), NOEL Dominique (OROER), ARANGO Cécile (PIERREFONDS), MIQUEL Christophe (PONT SAINTE MAXENCE), AUCHERE Jean-Baptiste (PONTARME), VAN HUFFEL Renaud (SAINT CREPIN BOUVILLERS), MORLIERE Christophe (SERMAIZE) et PINTA SYLVAIN (WARLUIS).

Représentés : (pouvoirs)

COMMUNES :

BOULLET ELISABETH déléguée titulaire de la collectivité de AVILLY SAINT LEONARD donne pouvoir à DUFLOS Jérémy délégué titulaire de la CC DE L'AIRE CANTILLENNE ;
BOYER Cédric délégué titulaire de la collectivité de BRAISNES SUR ARONDE donne pouvoir à GENERMONT Jamie délégué titulaire de la commune d'ANSAUVILLERS ;
BROCVELLE ANNE déléguée titulaire de la collectivité de MOULIN SOUS TOUVENT donne pouvoir à BERTAUX Serge délégué titulaire de la CC DE LA PICARDIE VERTE ;
DEPPE William délégué suppléant de la collectivité de ROUVROY LES MERLES donne pouvoir à DIETRICH Christophe Président du SMOTHD ;
BARRUET Eric délégué titulaire de la collectivité de SAINT MARTIN LONGUEAU donne pouvoir à NOEL Dominique délégué titulaire de la commune d'OROER ;
DESMOULINS JEAN PIERRE délégué titulaire de la collectivité de SAINTINES donne pouvoir à DIETRICH Christophe Président du SMOTHD
GUERIN Eric délégué suppléant de la collectivité de SEMPIGNY donne pouvoir à CHABLE Francis délégué titulaire de la commune de CAUVIGNY.

Présents sans voix délibérative :

Mathieu LOURY (BOISSY-FRESNOY), Daniel URCOURT (ERCUIS), Bernard CHARMONT (GOUY LES GROSEILLERS), Gilles MARY (HERCHIES), Gaëlle VAN DER BIJ (LES HAUTS TALICAN), Michaël HUEBER (MONTJAVOULT), Denis JACOB (NEUILLY-EN-THELLE), Sylviane DOREY (ONS-EN-BRAY), Jean-Pierre CHAMBESLIN (REMERANGLES), Alice GUILLOT (REUIL-SUR-BRECHE), Bernard LE CONTE (VENDEUIL CAPLY), Ingrid MAITREHENRY (VILLERS SUR COUDUN), Joseph NUNES (VILLERS SUR COUDUN), Véronique VANPOUCKE (VILLERS SUR COUDUN), Benoît DE VERDELHAN (VROCOURT) et Olivier ANCELIN (SIRS GREMEVILLERS MORVILLERS)

(38)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2022 modifiant les statuts du Syndicat Mixte Oise THD ;

Vu l'article L.132-14 du Code de la sécurité intérieure applicable aux syndicats mixtes exploitant un centre de supervision départemental, dont les dispositions imposent que ces syndicats soient composés exclusivement de communes, d'EPCI et le cas échéant, d'un ou deux départements limitrophes ;

Considérant la nécessité de modifier les statuts du Syndicat mixte Oise THD afin de répondre à 3 objectifs complémentaires :

Objectif n°1 :

Mise en conformité réglementaire avec l'article L.132-14 du Code de la sécurité intérieure en recentrant la composition du syndicat sur les seuls collectivités et EPCI autorisés par la loi ;

DELIBERATION N° CS2026-07-01-05**Objectif n°2**

Adaptation et clarification de la gouvernance tenant compte notamment de l'évolution des compétences et de la disponibilité des membres :

- Création de trois collèges autour des compétences réseaux fibre, vidéoprotection et services numériques ;
- Désignation des délégués des communes et EPCI dans chaque collège au titre des compétences auxquelles ils adhèrent ;
- Resserrement du comité syndical autour de 25 représentants (5 issus du département de l'Oise, 20 parmi les délégués des communes et EPCI)

Objectif n°3 :

Renforcement de la lisibilité de l'action syndicale ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux statuts du syndicat joints en annexe ;
- **Autorise** le président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution des statuts.



Christophe DIETRICH
Président du SMOTHD
Conseiller départemental

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19/10/2026



ID : 060-216001743-20261019-05DEL_CM131026-DE

